

**ORSEC AUTOROUTES
A11- A85- A87
et
déclinaison du
Plan Intempéries de la Zone Ouest
Hors Tranchée couverte**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

CAB/SIDPC n° 10-076

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC, et pris pour application de l'article 14 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris pour application de l'article 15 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : le plan Orsec Autoroutes, annexé au présent arrêté, est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°10-067 du 23 novembre 2010.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Messieurs. les sous-préfets, Mesdames et Messieurs. les maires des communes du département, l'ensemble des services et organismes concernés par la mise en oeuvre des plans du dispositif Orsec sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

17 DEC. 2010

Le Préfet

Richard SAMUEL

I – BUT DU PLAN

Le dispositif ORSEC « Autoroutes » a pour but d'organiser les modalités d'intervention des secours et des différents services en cas :

- **d'accident sur autoroute, pouvant entraîner des risques pour le voisinage de l'infrastructure ;**
- **d'événement extérieur au secteur autoroutier, mettant en danger la sécurité des conducteurs ou rendant l'autoroute impraticable.**

II - NATURE DU RISQUE

Les risques sont :

Interruption prolongée de la circulation due à :

- un accident ;
- un phénomène climatique ;
- un phénomène technologique ;
- déclinaison du Plan Intempéries de la Zone Ouest détaillé en annexe 1 ;

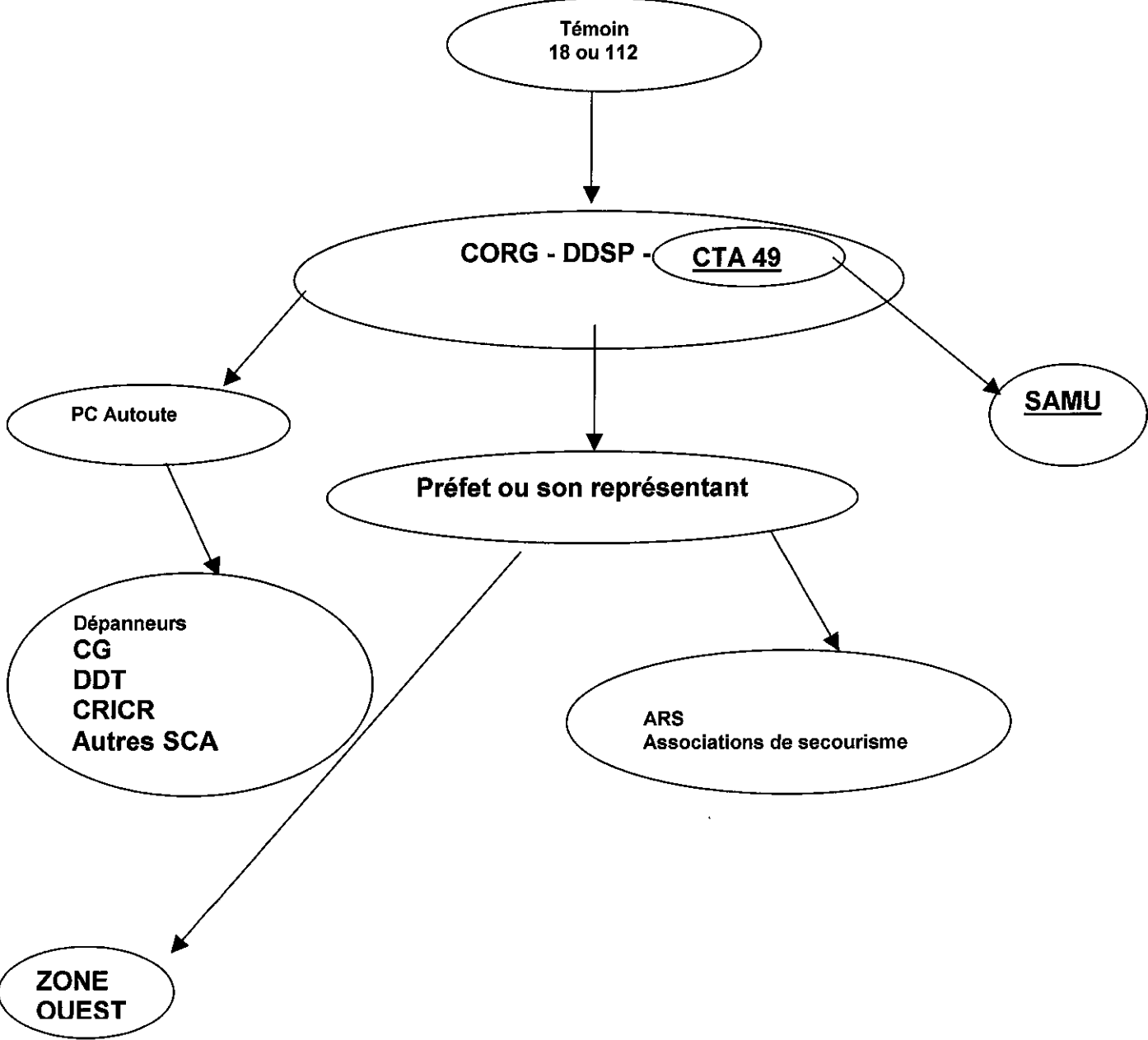
III - IDEE DE MANŒUVRE

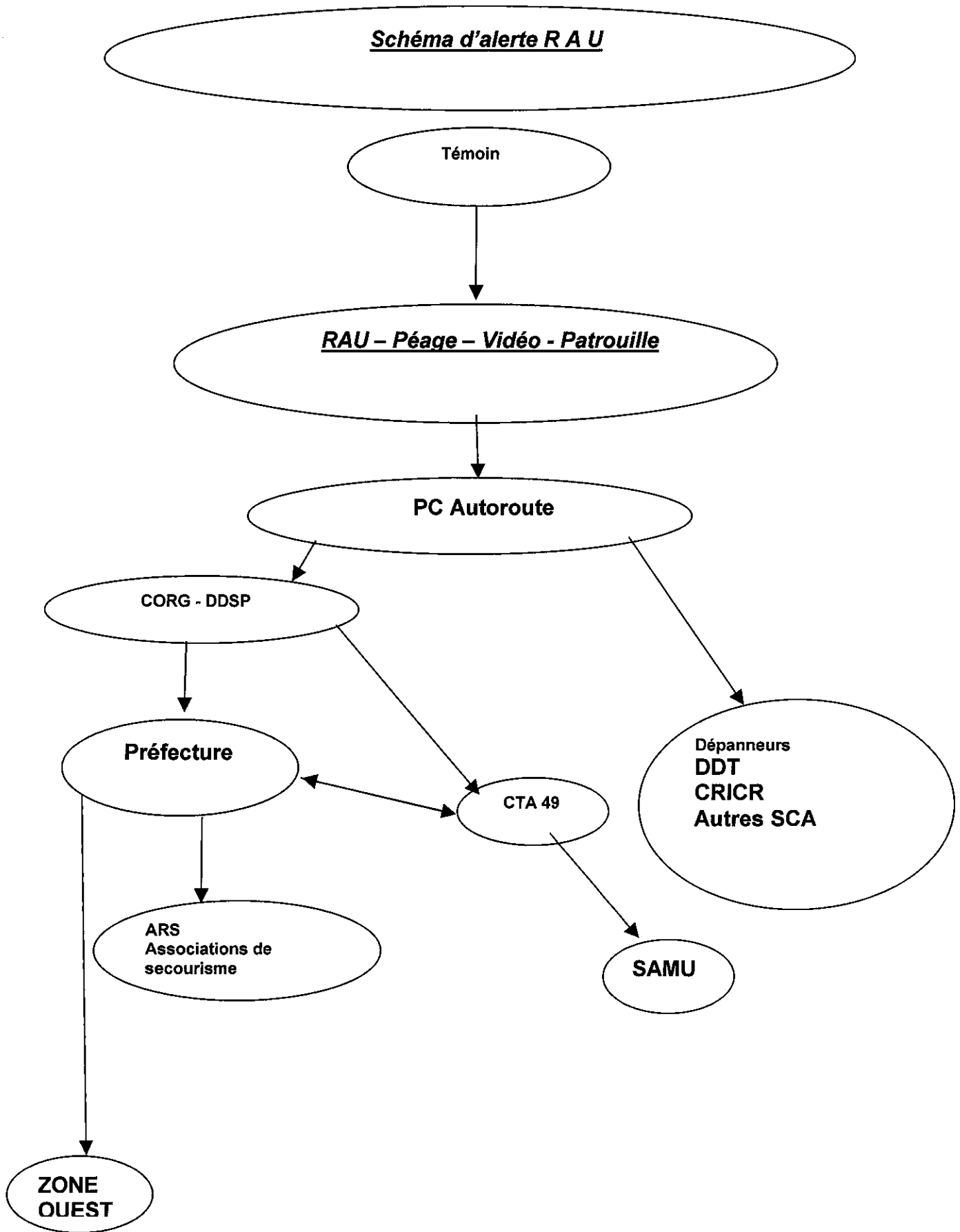
Afin de porter secours et mettre à l'abri les personnes, **je veux** garantir les conditions d'intervention des services

A cet effet, trois phases sont à distinguer :

<p>PHASE 1 ALERTE</p>	<p style="text-align: center;">MISSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - détection par le PC Exploitant - application des consignes internes de sécurité - alerte par l'exploitant du SDIS, Forces de l'ordre et DDT 	<p style="text-align: center;">EFFORT</p> <p>En contact avec le préfet ou son représentant, le COS, après concertation avec le PCE et les gendarmes propose au préfet le déclenchement du dispositif ORSEC.</p>
<p>PHASE 2 GESTION EVENEMENT</p>	<p style="text-align: center;">MISSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secours à personnes - Maintenir itinéraires libres pour les secours - Mettre en sécurité les non impliqués 	<p style="text-align: center;">EFFORT</p> <p>SDIS + Forces de l'ordre + DDT+ARS</p>
<p>PHASE 3 RETOUR A LA NORMALE</p>	<p style="text-align: center;">MISSIONS</p> <p>Evènement maîtrisé</p>	<p style="text-align: center;">EFFORT</p> <ul style="list-style-type: none"> -reprise du trafic dans des conditions normales -gestion du retour des personnes aux véhicules -visibilité RZO

Schéma d'alerte téléphonique





IV - ROLE DES SERVICES:

Exploitant

Préfecture

SDIS

Forces de l'Ordre

DDT (déviations)

Conseil Général DRD (déviations)

ARS

SAMU

Association de secouristes

EXPLOITANT	
ANALYSE DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Alerte ; - Déclenche l'intervention de ses moyens (éclaireurs etc.) - Dépêche sur place les agents routiers et la permanence opérationnelle du centre ; - Active la permanence opérationnelle du centre au poste du centre opérationnel ; - Suit l'évolution de l'évènement et rend compte - Transmet en temps réel vers CRICR toutes infos sur activation et désactivation des mesures de gestion de trafic - Diffuse infos à l'aide des PMV et de 107.7 <p>En PIZO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Met en place sur aire de stationnement la signalisation appropriée aux modalités retenues
ENGAGEMENT DES MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - balise l'accident ; - protège les intervenants ; - éventuellement procède au : <ul style="list-style-type: none"> ○ basculement de circulation, ○ sortie en amont , ○ coupure dans les deux sens ○ nettoie et dégage la chaussée
RETOUR A LA NORMALE	<ul style="list-style-type: none"> - Confirme le retour à la normale - Suit et rend compte de l'évolution des conditions du trafic

PREFECTURE	
ANALYSE DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la collecte rapide et à la vérification de la fiabilité des informations qui remontent du terrain. - Procède à l'alerte et à la transmission d'informations en direction des services et différentes entités concernées (COGIC, COZ, procureur, préfets de départements limitrophes) - Collecte les avis techniques nécessaires à la prise des premières décisions. - Active si nécessaire le COD (systématiquement si passage en niveau 3 PIZO). - S'assure de la bonne exécution des procédures réflexes par les services concernés - Assure l'information des médias via la cellule communication et celle des familles.
ENGAGEMENT DES MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - En relation avec le COS, arme le PCO. - S'assure que tous les moyens et la logistique nécessaires à l'événement ont été engagés. En cas de besoin, procède à toutes réquisitions utiles. - Coordonne l'engagement des moyens. <p>En PIZO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonne la surveillance du trafic ➤ Prend les mesures de police, surveillance de trafic, stationnement, re-routage PL. ➤ Prend les mesures d'assistance aux usagers
RETOUR A LA NORMALE	<ul style="list-style-type: none"> - S'assure du retour à la normale avant d'autoriser la levée des moyens déployés. - S'assure que le suivi de la prise en charge des victimes est effectif. - Veille au bon déroulement des procédures post-crise - Assure la communication post- crise et le RETEX.

SDIS	
ANALYSE DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Prend en compte la nature de l'évènement et dimensionne les secours. - Complète éventuellement l'information reçue auprès du gestionnaire (lieu précis, accessibilité, nombre de véhicules ...) - Alerte le SAMU - Procède après confirmation de l'évènement, à l'information des autorités
ENGAGEMENT DES MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Engage les moyens adaptés à l'évènement - Active le CODIS au niveau 2 - Détache un représentant au COD - Anticipe sur l'évolution de l'intervention et prévoit les renforts nécessaires - Propose au préfet l'activation de plans particuliers (NOVI, TMD, TMR) - Assure le rôle de COS sous l'autorité du DOS
RETOUR A LA NORMALE	<ul style="list-style-type: none"> - Désengagement progressif des moyens - S'assure de la sécurité de l'ouvrage avec le DOS et l'exploitant avant réouverture partielle ou totale.

FORCES DE L'ORDRE	
ANALYSE DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Informées par le PC Exploitant ou N° D'urgence - Vérifient rapidement le type d'incident (incendie, accident, nombre de VL, PL, blessés) - Point sur perturbation du trafic
ENGAGEMENT DES MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissent un périmètre de sécurité - Protègent le lieu de l'accident - Font respecter les mesures de circulation - Sécurisent les lieux pour empêcher les troubles à l'ordre public (badauds, presse, accès au secours etc...) - Protègent les personnes et les biens - Organisent, si besoin, l'escorte des évacuations des UA, - Garantissent la viabilité des itinéraires dédiés aux secours <p>en PIZO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistent l'exploitant pour balisage, et mise en œuvre de la gestion du trafic ➤ transmettent en temps réel vers CRICR ouest et PC de Circulation de la Zone de défense Ouest (PCCZO) via le COD tous renseignements sur les événements perturbant la circulation ➤ mettent en œuvre les mesures de stockage, tri, et retournement PL
RETOUR A LA NORMALE	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissent progressivement la circulation - S'assurent de la fluidité du trafic

DDT	
ANALYSE DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> • DDT informe les gestionnaires • DDT informe les entreprises de transport • Prépare la mise en œuvre des déviations
ENGAGEMENT DES MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Participe au COD <p><u>Coordination des gestionnaires de voirie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre les déviations • Assure l'information du COD sur l'état du réseau routier général • S'assure, après décision des forces de l'ordre de l'évacuation de la nasse de véhicules <p><u>Commissariat aux entreprises de transport et de travaux publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • fournit et coordonne les moyens de transport routiers nécessaires aux opérations d'évacuation ; • fournit les engins et les matériaux spéciaux nécessaires aux opérations de secours ; • prépare les réquisitions en PIZO : <ul style="list-style-type: none"> > mission de veille, d'anticipation et de prévention de la survenance d'une crise routière > en situation de crise coordonne l'action des gestionnaires > prépare les arrêtés de circulation en tant que de besoin
RETOUR A LA NORMALE	<ul style="list-style-type: none"> • s'assure du rétablissement de la circulation • lève les mesures de déviations mises en œuvre

CONSEIL GENERAL DRD	
ANALYSE DE SITUATION	<p>Conseil général DRD informé à ce niveau par DDT</p> <p>S'assure de l'absence de contrainte sur réseau de délestage (routes départementales)</p>
ENGAGEMENT DES MOYENS	<p>Sur mise en œuvre de déviations par DDT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organise des patrouilles de surveillance du réseau de délestage (routes départementales) ➤ Informe les usagers locaux par activation des PMV situés sur le réseau départemental. ➤ renseigne le COD - DDT de l'évolution de la circulation sur les routes départementales.
RETOUR A LA NORMALE	<p>Etat des lieux des routes départementales empruntées par les itinéraires de délestage.</p>

MAIRE

ANALYSE DE SITUATION

- informé par SDIS
- Examine les mesures à prendre dans le cadre de son plan communal de secours, notamment en ce qui concerne l'hébergement

ENGAGEMENT DES MOYENS

- met en œuvre les mesures de protection de la population
- met à disposition, si nécessaire, des locaux pour l'installation de : PMA, Morgue, PC opérationnel etc.

En PIZO :

- est responsable de l'assistance et du secours aux usagers et à sa prise en charge financière

RETOUR A LA NORMALE

ARS

ANALYSE DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none">- Alertée par le SIDPC- Prise de contact immédiate avec le SAMU-centre 15- Alerte si nécessaire le centre antipoison (si matières toxiques en cause)
ENGAGEMENT DES MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Est destinataire des fiches de synthèse et des bilans des victimes transmis par le SAMU et les établissements de santé- S'informe auprès du SAMU du déclenchement ou non de la CUMP et le cas échéant de ses modalités d'interventions- Applique la fiche missions ARS si nécessaire d'Orsec NOVI- Fait mettre en œuvre et appliquer si nécessaire les prescriptions du plan blanc élargi après alerte de l'ensemble des établissements potentiellement concernés (CHU Angers, clinique Anjou, village santé Angers Loire, CH Cholet, CH Saumur notamment)
RETOUR A LA NORMALE	<ul style="list-style-type: none">- S'assure de la mise en place d'un suivi psychologique des personnes impliquées- Etablit et suit l'évolution de la liste des victimes (identité, pathologie, destination de prise en charge, devenir)

SAMU	
ANALYSE DE LA SITUATION	<p>Reçoit l'alerte du CTA</p> <p>Recueille les informations sur : la localisation, le sens de circulation, le type d'évènement les matières toxiques en cause le cas échéant. le nombre de victimes potentielles</p> <p>Se fait confirmer si l'intervention le nécessite: Le type et le niveau de plan de secours à personne à mettre en œuvre : 8 VSAV ou NOVI La localisation du PRV, du PMA</p>
ENGAGEMENT DES MOYENS	<p>Applique les procédures prévues selon le type de plan 8 VSAV ou NOVI si un de ces plans est activé :</p> <p>Engage les moyens "santé" nécessaires pour la mise en œuvre et le fonctionnement du PMA et du PUMP et de l'évacuation : les SMUR la CUMP les secouristes de la CRF les ambulanciers</p> <p>Alerte les CH de 1° ligne pour la mise en œuvre de leur plan blanc ; le service de sécurité du CHU pour l'utilisation du DZ ; l'Hélismur régional ; l'établissement de transfusion sanguine ; les SAMU voisin le cas échéant ;</p> <p>Assure le commandement du Poste Médical Avancé pour la réalisation du Tri, des soins médicaux et de la répartition des Evacués des victimes, en collaboration avec les moyens du SDIS</p> <p>Le chef de service du SAMU ou le responsable du SMUR sur les lieux peut faire fonction de DSM, le cas échéant</p>
RETOUR A LA NORMALE	<p>Organisation de l'accueil des victimes dans les établissements de 1° ligne et les services spécialisés le cas échéant. Recensement des identités et des hospitalisations</p>

ASSOCIATION DE SECOURISTES	
ANALYSE DE SITUATION	
ENGAGEMENT DES MOYENS	Porte assistance aux usagers sur demande de la préfecture ou du concessionnaire de l'autoroute
RETOUR A LA NORMALE	

ANNEXE 1

PIZO (Plan Intempéries Zonal)

1 – OBJECTIFS DU PLAN

- **prévenir** les conséquences de conditions météo défavorables sur les axes de la zone de défense Ouest
- **assurer** l'écoulement du trafic dans des conditions dégradées en évitant le blocage des axes autoroutiers et routiers, par la maîtrise du trafic poids lourds
- **coordonner** en appui des préfets de département de la zone l'assistance et le secours aux usagers

2 – APPLICATION DU PLAN

- Niveau alerte appliqué pendant toute la durée de l'hiver
- Niveau crise appliqué lorsque la gestion et l'ampleur des perturbations de circulation ne peut plus être assuré au niveau local

3 – AXES CONCERNES

- ❖ A11 : Yvelines - Nantes
- ❖ A85 et D751 et D 37 : Angers – Vierzon + raccordement à Tours A85/A10
- ❖ A87 – A87N : Angers - La Roche sur Yon
- ❖ N249 : Nantes - Cholet

4 – MESURES

- ❖ Information des usagers et du public (MIU)
- ❖ Gestion de trafic préventives et curatives (MGT) :
 - > Stationnement des PL
 - > Itinéraire alternatifs
 - > Interdiction de circuler
- ❖ Secours et assistance aux usagers (MSU) = Plan Orsec

4 – PHASES

- ❖ Niveau 1 : phase normale de veille hivernale
- ❖ Niveau 2 : phase de pré-crise
- ❖ Niveau 3 : phase de crise « Gestion préventive du trafic »
- ❖ Niveau 4 : phase de crise « Gestion curative du trafic+assistance et secours usagers

NIVEAU Ts niveaux décision : préfet de zone	Stratégie	Action
Niveau 1	Veille hivernale	CRICR (météo)
Niveau 2	Pré-crise	Concertation entre les différents services
Niveau 3	Gestion préventive du trafic	Activation CRICR renforcé <ul style="list-style-type: none"> • Re-routage PL • Stationnement préventif PL • Interdiction circuler PL • Levée partielle ou totale des mesures • Information = CRICR
Niveau 4	Gestion curative du trafic	Activation du PCCZO et déclenchement ORSEC <ul style="list-style-type: none"> • Stationnement curatif PL • Fermeture d'axes tous véhicules • Ravitaillement usagers bloqués sans hébergement • Idem précédent avec hébergement • Levée partielle ou totale des mesures • Information = PCCZO

4- ASSISTANCE ET SECOURS AUX USAGERS

Le préfet départemental :

- dirige les opérations de secours prévues dans le plan Orsec
- assure et coordonne la préparation des mesures de sauvegarde
- coordonne l'action des maires concernés par les mesures d'assistance
- constitue les colonnes mobiles de secours
- prend les mesures d'hébergement
- rend compte au COZ par 3 synthèses journalières à 7h, 12h, 17h
- avise le préfet de zone de toute réquisition, le préfet de zone en cas de réquisition en avise son homologue départemental.

CARTOGRAPHIE NUMERIQUE COMPORTANT LES POINTS D'ENTREE DE MOYENS
Sur CD joint